

## **FAQ - Producteurs indépendants**

### **Les 6 questions les plus fréquentes**

#### **Pour quelles raisons choisir l'énergie solaire ?**

L'exploitation de cette source d'énergie vous permet de produire votre propre électricité, de couvrir vos besoins énergétiques et de devenir plus indépendant. De plus, vous réduisez votre impact écologique sur l'environnement et vous augmentez la valeur de votre bien immobilier.

#### **Ma toiture est-elle adaptée ?**

Toute toiture en bon état et non ombragée convient au montage d'une installation photovoltaïque. Nous vous recommandons toutefois d'en discuter avec votre installateur.

#### **Combien d'énergie une installation photovoltaïque produit-elle ?**

Le rendement énergétique annuel se situe généralement à 180 kWh par mètre carré. Une surface de capteurs de 20 m<sup>2</sup> produit approximativement l'électricité consommée par un ménage typique de 4 personnes.

#### **Quelle est la durée de vie d'une installation photovoltaïque ?**

Les fabricants de modules photovoltaïques donnent des garanties comprises entre 20 et 25 ans.

#### **Puis-je consommer directement l'électricité produite ?**

Oui, on parle d'autoconsommation. Les appareils utilisés au moment de la production sont alimentés par l'énergie produite. Il est possible d'optimiser cette autoconsommation.

#### **Qu'en est-il de la fourniture d'énergie solaire en hiver ?**

La fourniture en énergie solaire est plus faible en hiver lorsque les jours sont plus courts qu'en plein été. Toutefois la fourniture d'énergie par les panneaux solaires photovoltaïques permet de couvrir une partie des besoins pendant la journée.

#### **Pour d'autres questions, vous pouvez contacter notre service clients:**

- par téléphone au 0844 20 40 60
- par email à [service-clients@csc.groupe-e.ch](mailto:service-clients@csc.groupe-e.ch)
- par écrit à Groupe E SA - Service clients - Case postale - 3280 Morat